

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

L'an deux mille dix-sept
Le vingt avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline TISSIER, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Sandrine DUTHY, Mr Fabien GOUTARD et Mr David LACAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mme Marie-Françoise BARLERIN
Mme Anne-Sophie PAGNIER

Secrétaire de séance : Mr Fernand BENETIERE.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2017.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **Acquisition de véhicules 100% électriques**
- Avenant modificatif à la convention « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » en date du 16 juin 2015 et à l'avenant du 22 juillet 2016
- Convention constitutive de groupement de commandes avec Roannais Agglomération

Monsieur DARMET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Roannais Agglomération a été labellisé TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre d'actions pour la transition énergétique.

Dans le cadre de cette convention, Roannais Agglomération peut acquérir des véhicules électriques pour sa propre flotte mais également pour celles des communes membres. Une enveloppe de 500 000 euros est mise à disposition par le fonds de transition énergétique pour l'acquisition de 50 véhicules électriques maximum, soit 10 000 euros par véhicule qui s'ajoute au bonus écologique de 6 000 euros.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, chaque entité doit être signataire de la convention TEPCV avec le Ministère.

Il est donc demandé aux entités intéressées de bien vouloir :

- d'une part approuver un avenant à la convention particulière d'appui financier du Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte signée entre le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et Roannais Agglomération, afin de pouvoir bénéficier et encaisser les subventions prévues en cas d'achat de véhicules électriques ;
- d'autre part de constituer un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques dont Roannais Agglomération sera le coordonnateur.

Monsieur DARMET précise que les communes devront encaisser les subventions et payer les fournisseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant modificatif à la convention « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte », approuve la convention constitutive du groupement de commandes avec Roannais Agglomération pour le choix d'un prestataire par lot pour le marché relatif à l'acquisition de véhicules 100% électriques et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

- **Budget Municipal – Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget primitif en séance du 27 Mars 2017, l'assemblée délibérante avait alimenté, en fonctionnement le compte 6574 pour un montant de 45 000 € permettant de mandater les subventions aux associations répertoriées dans un tableau joint au budget.

Une erreur a eu lieu lors de la saisie de ce tableau. En effet, il a été écrit comme bénéficiaire d'une subvention de 3 250 € le Sou des écoles de PARIGNY au lieu du Sou des écoles de COMMELLE-VERNAY. Cela empêche le versement de la subvention à l'association communale. Aussi, il est nécessaire de modifier le tableau annexé au budget.

Aussi, Monsieur le Maire propose de remplacer « Sou des écoles de PARIGNY » par « Sou des écoles de COMMELLE-VERNAY » dans le tableau d'attribution des subventions. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1.

• ***Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche dure sur la commune de PARIGNY. Avis du Conseil Municipal de la commune de COMMELLE-VERNAY***

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée de la prescription par le Préfet d'une mise à l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation présenté par Monsieur Philippe PUTHOD, co-gérant de la SARL LES CARRIERES DU ROANNAIS, dont le siège se situe à PERREUX, en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche dure sur la commune de PARIGNY.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Par ailleurs, et selon les dispositions de l'article R 512-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal de chaque commune, se situant dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres autour de l'installation est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

PRESENTATION DU PETITIONNAIRE :

Initialement, la société TRADEL avait été autorisée à exploiter ce site en novembre 1984, pour une durée de 25 ans.

La SARL LES CARRIERES DU ROANNAIS, issue d'une association des groupes LAFARGE et GERLAND, a succédé à la précédente le 23/04/1990 et a poursuivi l'exploitation de manière plus intensive.

Le 09/08/2004, la SARL les Carrières du Roannais est autorisée à poursuivre et à étendre son exploitation pour une durée de 15 ans soit jusqu'en 2019.

La carrière fonctionne avec un effectif (y compris sous-traitance) de 5 personnes.

Le site s'étend sur environ 11 ha et avec une surface exploitable de 7,5 ha et une hauteur de 68 m.

LE PROJET :

L'exploitant souhaite dès à présent pérenniser son activité pour une durée de 30 ans visant un approfondissement de 45 m du site actuel et permettant ainsi de valoriser au maximum la ressource présente sur le site.

CARACTERISTIQUES DU PROJET :

- Lieu de l'exploitation : sur la commune de PARIGNY, à environ 7 km au sud de Roanne, dans un environnement rural ; l'habitation la plus proche se situe à environ 125 m du site.

- Nature du gisement: Granite (utilisé en parti pour la fabrication de béton prêt à l'emploi sur le site de VOUGY- 20% de la production.),
- Surface totale: 111 549 m²,
- Superficie exploitable: 75 000 m²,
- Epaisseur maximale exploitable: 95 m,
- Tonnage à exploiter: Environ 600 0000 tonnes,
- Production annuel moyenne: 200 000 tonnes,
- Production annuelle maximale: 250 000 tonnes,
- Durée sollicitée: 30 ans,
- Justification du projet : le maintien de cette exploitation permet de couvrir les besoins en granulat sur une zone de chalandise d'environ 30 km, limitant ainsi les transports de matériaux sur de longues distances et de maintenir les 3 emplois directs de la carrière.

Monsieur MOULIN poursuit en indiquant que le dossier a également fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale qui identifie tous les effets directs, indirects, temporaires ou permanents de cette exploitation sur l'environnement et qu'au regard de sa localisation, aucun enjeu majeur n'a été mis en évidence. Madame DURAND, Conseillère Municipale souhaite connaître le nom de l'autorité environnementale qui a émis un avis sur ce dossier. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, et l'Aménagement et du Logement.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour et une abstention, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de roche dure sur la commune de PARIGNY.

- **Eclairage public programme 2017 de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement de l'éclairage public programme 2017.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Particip. commune
- EP Rue V. Hugo/route de Saligny	850 €	78,0 %	663 €
- EP Imp des Chênes/Lot. Echanson	570 €	78,0 %	445 €
- EP Allée des Florianes	1 105 €	78,0 %	862 €
- EP RD 56/Route de Chassignol	4 175 €	78,0 %	3 257 €
- EP Route de Chassignol/impasse du Dos d'Ane	4 925 €	78,0 %	3 842 €
- EP Imp. P. Curie/rue M. Curie/rue Pasteur	25 585 €	78,0 %	19 956 €
- EP Rue du Pont	2 500 €	78,0 %	1 950 €
- EP Rue des Vignes	11 255 €	78,0 %	8 779 €
- EP Bourg de Vernay	2 620 €	78,0 %	2 044 €
- EP Rue V. Dupré	11 880 €	78,0 %	9 266 €
- EP Rue des Gallinières	17 615 €	78,0 %	13 740 €
- EP Rue de la Comtesse de Ségur	7 505 €	78,0 %	5 854 €
- EP Rue Grange Béraud	22 385 €	78,0 %	17 460 €
- EP Rue des Arnauds	1 575 €	78,0 %	1 229 €
- EP Rue du 11 Novembre	2 000 e	78,0 %	1 560 €
TOTAL	116 545 €		90 907 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans.

- **Opération Pass'Sport+ - Fixation des tarifs Année 2017**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'objectif de ce dispositif est de proposer des séances d'initiation ou de découverte de certaines activités sportives et de loisirs durant les vacances scolaires d'été, en partenariat avec le tissu associatif sportif local. Il précise que dans les années quatre-vingt-dix, les villes de Le Coteau, Riorges et Mably se sont associées à la Ville de Roanne qui organisait depuis une dizaine d'années, l'opération Pass'Sport destinée aux jeunes de 6 à 16 ans.

L'opération Pass'Sport au fil des années a connu des évolutions et la commune de Villerest a rejoint le dispositif en 2011. Cette opération étant très appréciée par les jeunes usagers, la commune de Commelle-Vernay a intégré le dispositif en 2012. Pour cela, il a été nécessaire de signer une convention avec les différents partenaires qui fixe les modalités d'organisation de l'opération Pass'Sport et les conditions financières qui l'accompagnent. Monsieur RIBELLES précise que l'opération s'appelle Pass'Sport+ depuis 2015 car les stages proposés ne sont pas uniquement sportifs. Il donne l'exemple de nouveaux stages qui sont au programme cette année.

Les tarifs proposés chaque année doivent être approuvés par le Conseil Municipal. Pour l'année 2017, le coût d'un stage est de 30 € et de 10 € en cas de tarif réduit (quotient familial inférieur à 610). Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés.

- **Nomination des jurés d'assises**

Dans le cadre de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018, le Conseil Municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale, de 6 administrés qui seront individuellement informés par courrier. Il est rappelé à l'assemblée que ce tirage au sort se fait en application des directives préfectorales qui stipulent que celui-ci doit être effectué publiquement à partir des listes électorales et après que la population en ait été informée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 Avril 2017.



Le Maire,

D. FRECHET